



LE DÉPARTEMENT

## Année scolaire 2023-2024

Direction Education Jeunesse Sport

Contact Tél : 04 75 79 26 12

Courriel :  
bourses-departementales-  
collegiens@ladrome.fr

## Demande de bourses départementales pour les collégiens drômois (6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>)

Privilégier la saisie en ligne du dossier <https://boursescolleges.ladrome.fr>

Coordonnées du représentant légal (en majuscules)

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse du représentant légal (Rue, N°, Bâtiment) : .....

Code Postal : 26 \_ \_ \_ ..... VILLE : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

J'autorise le Département à communiquer les informations par courriel.

Demande familiale de bourses départementales pour les collégiens drômois (6 <sup>ème</sup> à 3 <sup>ème</sup> )			
Nom et prénom des collégiens	Date de Naissance	Classe actuelle (collèges)	Sexe (F ou M)

### Justificatifs à fournir (OBLIGATOIRE)

Certificat de scolarité de l'année 2023/2024 portant le cachet de l'établissement scolaire public ou privé fréquenté par le collégien.

Attestation de paiement CAF (caisse d'allocations familiales) ou MSA (mutualité sociale agricole) récente où figurent impérativement **le nom des enfants pris en compte** dans le calcul des droits **et le quotient familial**.

Relevé d'Identité Bancaire ou Postal avec codes IBAN et BIC **au nom du représentant légal**.

En cas d'aléa de la vie, événement exceptionnel ayant entraîné une perte récente et significative de revenus, vous devez fournir deux documents justificatifs : un courrier expliquant votre situation et un document justifiant votre perte de revenus.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE – dépôt avant le 30/06/2024.**

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature du Responsable légal de l'élève

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé et sont destinées au Département de la Drôme. Les droits d'accès, d'opposition et de rectification prévus par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 06/01/1978 s'exercent auprès du Président du Conseil départemental.

- Pensez à commander gratuitement la carte **Top Dép'Art**, une aide financière pour la pratique du sport et de la culture, sans conditions de revenus, à demander sur le site du Département de la Drôme [www.ladrome.fr](http://www.ladrome.fr)

La demande peut être faite jusqu'au 7/07/2024.

Cette année 25€ supplémentaires sont disponibles sur la carte pour permettre aux familles des collégiens de financer la pratique régulière d'une activité dans une association sportive ou culturelle.

Pour toutes informations complémentaires contactez le **0 800 711 362**. C'est un numéro gratuit disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h.

## Bourses départementales collégiens drômois

### Barème selon le coefficient familial

Quotient Familial (QF) et montant de la bourse versée en une seule fois :

$0 < \text{QF CAF} \leq 390$ :	100 €
$391 < \text{QF CAF} \leq 465$ :	70 €
$466 < \text{QF CAF} \leq 560$ :	50 €